

**RAPPORT D'ACTIVITE
DE LA COMMISSION DE SURENDETTEMENT DES PARTICULIERS
DU TARN**

Rapport établi conformément à l'article R.712-12 du Code de la consommation¹

Préambule, la commission de surendettement des particuliers du Tarn est compétente pour l'ensemble du département. Elle s'est réunie à 24 reprises au cours de l'année sous revue.

Principaux éléments relatifs à l'activité de la commission

Dépôts de dossiers et redépôts

Après une diminution de près de 14,38 % des flux en 2016, l'année 2017 a été marquée par une nouvelle diminution du nombre de dossiers déposés de 3,96 %, à comparer avec le recul national qui s'établit à 6,7 %. La proportion de redépôts qui avait diminué en 2016 progresse en passant de 44 % à 48 % en 2017. Les redépôts à la suite d'une suspension d'exigibilité sont également en augmentation avec une part relative de 12,3 % contre 10,4 % en 2016.

Recevabilité et orientation

1092 dossiers ont été soumis à la Commission pour examen de la recevabilité en 2017, soit une baisse de 2,93 %, en ligne avec la diminution des dépôts observée sur l'exercice.

En 2017, 54 dossiers sur les 1092 déposés ont été déclarés irrecevables par la Commission (+25 % par rapport à 2016).

Parmi les dossiers recevables, 51,9 % ont présenté une capacité de remboursement négative contre 56 % l'année précédente et 182 dossiers intégraient une résidence principale contre 161 en 2016.

Le nombre de dossiers orientés vers une Procédure de Rétablissement Personnel (PRP) a diminué de près de 17 % alors que celui des dossiers orientés vers un réaménagement des dettes progresse de quasiment 12 points : on relève désormais un nombre de dossiers orientés vers un réaménagement de dettes supérieur à celui de ceux orientés en PRP (respectivement 580 et 486 en 2017 contre 519 et 586 pour l'année 2016).

Solutions amiables / mesures imposées ou recommandées / mesures d'effacement de dettes

Sur 1063 dossiers intégralement traités, la Commission a établi 487 mesures de réaménagement soit 45,8 %, proportion en hausse de 5 points par rapport à 2016.

Le nombre de plans conventionnels conclus dans le Tarn a une nouvelle fois diminué (-7,9 %) mais leur part (12 %) se compare favorablement par rapport à la moyenne régionale (11 %) et à la moyenne nationale (11,2 %).

La proportion de mesures imposées ou recommandées, souvent suite à un constat de non accord sur projet de plan, est supérieure dans notre département (22,58 %) à la région Occitanie (18,4 %) mais inférieure à la France (23,44 %).

Mesures pérennes et mesures provisoires

Le taux de solutions pérennes s'affiche à 82,40 % en retrait d'un peu plus de 3 points dans le Tarn par rapport à 2016 et en-dessous des données nationales (85,7 %) et régionales (88,3 %). La Commission devrait se montrer soucieuse de rechercher davantage de solutions pérennes conformément à la volonté du législateur.

¹ « Chaque commission établit un rapport d'activité annuel. Ce rapport fait état de données statistiques sur le nombre des dossiers traités ainsi que les mesures prises ou recommandées par la commission. Il précise la typologie de l'endettement présentée dans ces dossiers et les difficultés de toute nature rencontrées dans leur traitement. Les rapports d'activité des commissions sont transmis à la Banque de France qui en présente la synthèse dans le rapport mentionné à l'article L. 143-1 du code monétaire et financier. »

**RELATIONS DE LA COMMISSION ET DE SON SECRETARIAT
AVEC LES AUTRES ACTEURS DE LA PROCEDURE ET AVEC DES
ORGANISMES TIERS**

Relations avec les parties prenantes de la procédure	Nombre de réunions ²	Objectif / Thème de la réunion
Tribunal ou greffe du tribunal	0	Pas de réunion formelle mais de nombreux échanges avec les greffes de Castres et Albi pour échanges sur les pratiques et informations, sur les nouveautés législatives et réglementaires. Échange téléphonique avec la magistrate d'Albi concernant en particulier des PRP sans LJ.
Commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX)	9	Transmission chaque mois d'un fichier reprenant les dossiers recevables où sont déclarées des dettes locatives. Echanges téléphoniques et courriels sur des dossiers de surendettement avec procédure d'expulsion.
Organismes et les travailleurs sociaux (organismes à caractère social, CAF, FSL)	12 réunions ayant rassemblé 146 travailleurs sociaux de multiples organismes : Conseil Départemental, CCAS, CAF, Education Nationale, hôpitaux ...	Présentation de la procédure du surendettement, de l'inclusion bancaire et des fichiers bancaires avec approfondissement de points particuliers suivant le profil du public. Présentation du site MQDA (Mes Questions d'Argent) et distribution de plaquettes informatives et flyers.
Rencontre avec l'UNCCAS dans le cadre de la convention nationale	0	Fait en 2015 – depuis échanges téléphoniques -
Associations de défense des consommateurs et des familles, caritatives ou d'aide aux personnes en difficulté financière	ND	Cf. présentations faites en association avec les travailleurs sociaux pour les diverses associations venant en aide aux personnes en difficulté financière.
Autres parties prenantes : Établissements de crédit de la place, huissiers, chargés de recouvrement, bailleurs...	3	Présentation de la typologie du surendettement, du droit au compte, des évolutions législatives et réglementaires lors d'une réunion périodique avec les établissements de crédit. Participation à la présentation du projet de service ISBF (information et soutien au budget familial) organisée par l'UDAF. Echanges réguliers avec ADIL et participation à la journée « le logement dans tous ses états ».
Autres actions de concertation, d'information ou de formations effectuées (éducation nationale...)		Interventions auprès de professeurs et d'élèves dans le cadre d'une Convention nationale avec l'Education Nationale (10/2017) faisant suite à la désignation officielle de la BDF en mai 2016 par le Ministre de l'Economie et des Finances, en tant qu'opérateur de la stratégie nationale d'éducation économique, budgétaire et financière des publics.

² (organisées ou participation)

PRINCIPALES DIFFICULTES RENCONTREES DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA PROCEDURE

Principales difficultés rencontrées quant à l'application de dispositions de la procédure

- Coordination entre la procédure collective et la procédure de surendettement :
 - 1- traitement des dossiers déposés par :
 - les anciens professionnels indépendants ayant bénéficié ou non d'une liquidation judiciaire,
 - les déposants ayant une double activité salariée et indépendante.
 - 2- l'éligibilité des dirigeants (ou anciens dirigeants) de sociétés de capitaux redevables de dettes professionnelles (RSI, URSSAF...) en leur nom propre.
 - 3- le traitement des dettes professionnelles en général
- Coordination entre les dispositifs liés au logement et la procédure de surendettement
Nécessité d'un traitement adapté pour les dettes locatives dans le cas d'absence de CAR évitant une orientation vers un effacement total.

Principales difficultés rencontrées au regard de la situation des personnes surendettées

Proportion importante de redépôts après PRP confirmant le risque de redépôts à répétition et redépôts avec parfois un endettement faible proche de mille euros.

Difficulté à bien appréhender la situation du débiteur qui évolue en cours de procédure avec rajout de dettes ce qui ralentit le traitement d'un dossier.

Difficultés pour les surendettés de suivre l'échéancier sur le long terme, en particulier quand un effacement partiel est prévu en fin de plan.

Absence de pouvoir coercitif des juges pour mettre en place un accompagnement et un suivi budgétaire des surendettés.

Principales difficultés rencontrées auprès des créanciers ou avec d'autres acteurs de la procédure

Malgré la recevabilité du dossier, certains créanciers continuent à prélever directement les mensualités liées à l'endettement ou plus fréquemment, par voie d'huissier lorsque le créancier originaire ne prévient pas l'organisme recouvreur de la créance.

Difficultés lors de cessions de créances de trouver le bon interlocuteur.

Difficultés lors de la déclaration et de l'actualisation de dettes par certains créanciers dématérialisés

Le 14 février 2018

Pour le Président, le Vice-Président de la Commission
Directeur Départemental des Finances Publiques



Thierry GALVAIN

Le secrétaire de la Commission
Directeur Départemental de la
Banque de France



Michel MENOT

ANNEXE N°1 DU RAPPORT D'ACTIVITE
DONNEES D'ACTIVITE 2017³

	Année 2016	Année 2017	Variation 2017 / 2016 (en %)
Dossiers déposés (en nombre)	1137	1092	-3,96
• dont dossiers déposés avec bien immobilier (résidence principale)	174	177	
• dont proportion de redépôts (en % sur 9 mois de janvier à septembre)	44,11%	48,31%	
• dont proportion de redépôts suite à une suspension d'exigibilité (en % sur 9 mois de janvier à septembre)	10,47%	12,32%	
Dossiers soumis pour examen de recevabilité (en nb)	1125	1092	-2,93
Dossiers recevables (y compris dossiers jugés recevables)	1084	1044	-3,69
• dont dossiers recevables avec bien immobilier (résidence principale)	161	182	
• dont proportion de dossiers recevables avec une capacité de remboursement négative	55,63%	51,92%	
Dossiers irrecevables (A)	43	54	25,58
Décisions d'orientation des Commissions (en nb)	1105	1066	-3,53
• vers une procédure de rétablissement personnel avec ou sans liquidation judiciaire	586	486	-17,06
• vers une procédure de réaménagement de dettes	519	580	11,75
Mesures de rétablissement personnel (en nb) (B)	598	439	-26,59
• Recommandations d'effacement de dettes (PRP sans LJ)	556	402	-27,7
• Accords débiteurs sur les demandes d'ouverture d'une PRP avec LJ	42	37	-11,9
Mesures de réaménagement des dettes (en nb) (C)	515	487	-5,44
Plans conventionnels conclus	139	128	-7,91
• dont plans conventionnels conclus comportant des mesures de report (consistant en un moratoire)	19	27	
• dont plans conventionnels conclus présentant un prêt immobilier ou avec la présence d'un bien immobilier	87	79	
• dont plans conventionnels conclus réglant l'intégralité de l'endettement	92	77	
• dont plans conventionnels conclus présentant un prêt immobilier ou avec la présence d'un bien immobilier réglant l'intégralité de l'endettement	44	31	
Mesures imposées ou recommandées (avec MIRI)	376	359	-4,52

³ France métropole et hors métropole

• dont recommandations hors MIRI présentant un prêt immobilier ou avec la présence d'un bien immobilier	15	14	
• dont mesures imposées élaborées hors MIRI présentant un prêt immobilier ou avec la présence d'un bien immobilier	24	30	
• dont mesures imposées élaborées hors MIRI présentant un bien immobilier ou avec la présence d'un bien immobilier réglant l'intégralité de l'endettement	19	25	
• dont mesures imposées ou recommandées immédiates élaborées	234	240	2,56
• dont mesures imposées ou recommandées immédiates consistant en une suspension d'exigibilité	112	112	0
Dossiers clôturés toutes phases (en nb) (D)	99	69	-30,3
Autres sorties (E)	12	14	16,67
Dossiers traités par les Commissions (en nb) (A+B+C+D+E)	1267	1063	-16,1
Renvoi des dossiers par les juges aux commissions (en nb)	0	1	
Recommandations homologuées par les juges (en nb)	698	727	4,15

STRUCTURE DE DECISIONS DE LA COMMISSION

	Données commission	Données région	Données nationales
Part des dossiers clôturés avant orientation ou déclarés irrecevables (en % des dossiers traités)	7,90%	10,44%	11,07%
Part des dossiers orientés en PRP avec liquidation judiciaire ou ayant fait l'objet d'une recommandation de RP sans liquidation judiciaire (en % des dossiers traités)	42,43%	44,17%	36,90%
Part des plans conventionnels (en % des dossiers traités)	12,04%	11,02%	11,19%
Part des mesures imposées ou recommandées (hors MIRI) (en % des dossiers traités)	11,19%	11,56%	12,20%
Part des mesures imposées ou recommandées immédiates (MIRI) (en % des dossiers traités)	22,58%	18,40%	23,44%
Part des sorties diverses (en % des dossiers traités)	3,86%	4,42%	5,21%
Taux de solutions pérennes	82,40%	88,34%	85,75%

Annexe 2 du rapport d'activité
Typologie de l'endettement

Année 2017 – Données de la commission

	Encours des dettes en milliers €	Nombre total de dossiers	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global %	Endettement moyen en €	Dossiers concernés en %	Nombre moyen de dettes en unité
Dettes financières	36 713,60	891	3 849	76,98%	41 204,94	85,51%	4,32
Dont Dettes financières immobilières	20 893,75	200	403	43,81%	104 468,77	19,19%	2,02
Dont Dettes financières consommation	15 160,50	754	2 758	31,79%	20 106,77	72,36%	3,66
Dont Autres dettes financières	659,34	546	688	1,38%	1 207,59	52,40%	1,26
Dettes de charges courantes	5 631,88	851	3 802	11,81%	6 617,96	81,67%	4,47
Autres dettes	5 348,05	624	1 538	11,21%	8 570,60	59,88%	2,46
Endettement global	47 693,53	1 042	9 189	100,00%	45 771,15	100,00%	8,82

Année 2017 – Données de la région

	Encours des dettes en milliers €	Nombre total de dossiers	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global %	Endettement moyen en €	Dossiers concernés en %	Nombre moyen de dettes en unité
Dettes financières	462.528,0	11.966	54.581	73,90%	38.653,52	88,23%	4,56
Dont Dettes financières immobilières	232.054,4	2.104	3.777	37,08%	110.292,0	15,51%	1,80
Dont Dettes financières consommation	220.507,8	10.759	42.041	35,23%	20.495,19	79,33%	3,91
Dont Autres dettes financières	9.965,89	6.898	8.763	1,59%	1.444,75	50,86%	1,27
Dettes de charges courantes	63.984,19	10.866	42.861	10,22%	5.888,48	80,12%	3,94
Autres dettes	99.334,43	8.174	19.412	15,87%	12.152,49	60,27%	2,37
Endettement global	625.846,6	13.562	116.854	100,0%	46.147,08	100,0%	8,62